

Groupe CSS

Rapport financier 2023



Contenu

Comptes annuels consolidés de la CSS Holding SA

Compte de résultat consolidé	4
Bilan consolidé	5
Flux de trésorerie consolidé	6
Etat des capitaux propres consolidés	7
Annexe aux comptes annuels consolidés	8
Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés	25

Compte de résultat consolidé

	Explication	2023	2022
Produits des primes		6 983 517	6 747 794
Variation du report de primes		-668	-606
Primes acquises pour propre compte		6 982 849	6 747 189
Charges des sinistres et des prestations	1	-6 326 583	-6 271 540
Part des réassureurs		36	-
Variation des provisions actuarielles		-306 710	190 670
Charges des sinistres et des prestations pour propre compte		-6 633 257	-6 080 870
Compensation des risques entre assureurs		82 590	16 589
Compensation des risques pour propre compte		82 590	16 589
Participation des personnes assurées aux excédents	2	-2 864	-
Charges d'exploitation pour propre compte	3	-505 157	-505 928
Résultat actuariel		-75 839	176 979
Produit des placements de capitaux		416 339	240 549*
Charges liées aux placements de capitaux		-261 000	-638 416*
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		-7 000	427 000
Résultat des placements de capitaux	8	148 340	29 133
Autres produits d'exploitation	4	13 033	19 757
Autres charges d'exploitation	5	-9 874	-149 376
Résultat d'exploitation		75 660	76 494
Résultat extraordinaire	6	661	157
Résultat consolidé avant impôts		76 321	76 650
Impôts sur les bénéfices	7	-37 235	-22 204
Résultat consolidé		39 086	54 446

en milliers
de CHF

* Les chiffres de l'année précédente ont été adaptés. Voir explication à la page 10.

Bilan consolidé

Actifs	Explication	31.12.2023	31.12.2022
Placements de capitaux	9	6 036 821	5 869 341
Immobilisations incorporelles	10	2 171	3 783
Immobilisations corporelles	11	19 842	15 935
Comptes de régularisation actifs	15	69 104	183 446
Impôts sur les bénéfices différés actifs		60 476	66 148
Créances	16	513 046	533 342*
Liquidités		986 519	666 615
Total des actifs		7 687 979	7 338 610*
			en milliers de CHF
Passifs			
Capital de l'organisation		100	100
Réserves légales		248 690	248 690
Réserves légales issues des bénéfices		1 924 103	1 869 657
Résultat consolidé		39 086	54 446
Capital propre		2 211 979	2 172 893
Provisions actuarielles pour propre compte	12	3 184 575	2 874 907
Provisions non actuarielles	13	269 562	288 180*
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	14	831 300	824 300
Comptes de régularisation passifs	17	27 475	286 490
Impôts sur les bénéfices différés passifs		52 602	43 554
Engagements	18	1 110 486	848 287*
Capital étranger		5 476 000	5 165 717*
Total des passifs		7 687 979	7 338 610*
			en milliers de CHF

* Les chiffres de l'année précédente ont été adaptés. Voir explication à la page 10.

Flux de trésorerie consolidé

	2023	2022
Résultat consolidé	39 086	54 446
Amortissements/affectations des placements de capitaux	-67 716	476 369
Amortissements/affectations des immobilisations incorporelles	1 998	2 832
Amortissements/affectations des immobilisations corporelles	7 385	6 463
Amortissements/affectations des créances	35 310	29 534
Pertes proportionnelles/bénéfices résultant de l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence	147	-2 356
Variation des provisions actuarielles pour propre compte	309 668	-190 064
Variation des provisions non actuarielles	-18 618	6 736*
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	7 000	-427 000
Variation des créances	-15 014	-42 254*
Variation des comptes de régularisation actifs	114 342	18 595
Variation des engagements	262 199	-42 547*
Variation des comptes de régularisation passifs	-259 015	25 823
Variation des impôts différés sur les bénéfices	14 721	8 740
Flux de trésorerie de l'activité d'exploitation	431 492	-74 684
Investissements/désinvestissements dans les placements de capitaux	-99 910	-504 464
Investissements/désinvestissements dans les immobilisations incorporelles	-386	-511
Investissements/désinvestissements dans les immobilisations corporelles	-11 292	-11 241
Flux de trésorerie de l'activité d'investissement	-111 588	-516 216
Total du flux de trésorerie net	319 904	-590 900
Etat des liquidités au 01.01	666 615	1 257 515
Etat des liquidités au 31.12	986 519	666 615
Variation des liquidités	319 904	-590 900

en milliers
de CHF

En plus des liquidités opérationnelles, la position des liquidités comprend les placements liquides et les fonds immobilisés.

Etat des capitaux propres consolidés

	Capital de l'organisation	Réserves légales	Réserves légales issues des bénéfices	Résultat consolidé	Total
Capital propre au 31.12.2021	100	248 690	1 763 863	105 794	2 118 447
Utilisation du résultat consolidé			105 794	-105 794	-
Résultat consolidé				54 446	54 446
Capital propre au 31.12.2022	100	248 690	1 869 657	54 446	2 172 893
Utilisation du résultat consolidé			54 446	-54 446	-
Résultat consolidé				39 086	39 086
Capital propre au 31.12.2023	100	248 690	1 924 103	39 086	2 211 979

en milliers de CHF

Capital de l'organisation: le capital-actions est réparti en 100 actions nominatives ordinaires d'une valeur nominative de CHF 1 000 chacune.

Annexe aux comptes annuels consolidés

Compte de résultat consolidé par segment

	Assurances selon la LAMat	
	2023	2022
Produits des primes	5 641 523	5 417 173
Variation du report de primes	–	–
Primes acquises pour propre compte	5 641 523	5 417 173
Charges des sinistres et des prestations	–5 498 069	–5 449 707
Part des réassureurs	–	–
Variation des provisions actuarielles	–229 040	146 290
Charges des sinistres et des prestations pour propre compte	–5 727 109	–5 303 417
Compensation des risques entre assureurs	82 590	16 589
Compensation des risques pour propre compte	82 590	16 589
Participation des personnes assurées aux excédents	–27	–
Charges d'exploitation pour propre compte	–230 797	–238 613
Résultat actuariel	–233 820	–108 268
Produit des placements de capitaux	116 743	84 116
Charges liées aux placements de capitaux	–81 608	–217 650
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	15 000	162 500
Résultat des placements de capitaux	50 135	28 966
Autres produits d'exploitation	6 135	3 494
Autres charges d'exploitation	–4 103	–3 498
Résultat d'exploitation	–181 652	–79 307
Résultat extraordinaire	657	127
Résultat consolidé avant impôts	–180 995	–79 180
Impôts sur les bénéfices	–	–
Résultat consolidé	–180 995	–79 180

Assurances selon la LCA		Autres sociétés		Ecritures de consolidation		Total selon compte de résultat consolidé	
2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
1 341 994	1 330 622	-	-	-	-	6 983 517	6 747 794
-668	-606	-	-	-	-	-668	-606
1 341 327	1 330 016	-	-	-	-	6 982 849	6 747 189
-828 514	-821 833	-	-	-	-	-6 326 583	-6 271 540
36	-	-	-	-	-	36	-
-77 670	44 380	-	-	-	-	-306 710	190 670
-906 148	-777 453	-	-	-	-	-6 633 257	-6 080 870
-	-	-	-	-	-	82 590	16 589
-	-	-	-	-	-	82 590	16 589
-2 837	-	-	-	-	-	-2 864	-
-276 150	-275 641	-7 194	-658	8 983	8 983	-505 157	-505 928
156 191	276 922	-7 194	-658	8 983	8 983	-75 839	176 979
269 931	149 605*	100 754	73 326	-71 089	-66 499	416 339	240 549*
-160 575	-344 651*	-18 816	-76 114	-	-	-261 000	-638 416*
-10 000	196 500	-12 000	68 000	-	-	-7 000	427 000
99 356	1 454	69 937	65 212	-71 089	-66 499	148 340	29 133
8 873	15 885	1 879	2 027	-3 854	-1 648	13 033	19 757
-4 446	-142 745	-5 179	-4 781	3 854	1 648	-9 874	-149 376
259 974	151 516	59 443	61 800	-62 106	-57 515	75 660	76 494
5	23	-	6	-	-	661	157
259 978	151 539	59 443	61 806	-62 106	-57 515	76 321	76 650
-37 397	-18 503	162	-3 701	-	-	-37 235	-22 204
222 582	133 037	59 605	58 104	-62 106	-57 515	39 086	54 446

en milliers de CHF

Principes de la présentation des comptes

Norme de présentation des comptes

Les comptes annuels consolidés ont été établis en conformité avec les recommandations techniques relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image conforme à la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'une entreprise («true and fair view»). Les Swiss GAAP RPC constituent un ensemble de règles. Toutes les recommandations techniques doivent être appliquées.

La norme Swiss GAAP RPC 41 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 pour les comptes annuels individuels des assureurs-maladie LAMal. Le Groupe CSS applique cette norme en application de la Swiss GAAP RPC 30 depuis l'exercice 2015. La norme Swiss GAAP RPC 30 révisée, qui est officiellement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024, est d'ores et déjà appliquée de façon anticipée pour l'exercice 2023. L'application des Swiss GAAP RPC est facultative.

Date de clôture

La date de clôture pour toutes les sociétés intégrées dans les comptes annuels consolidés est le 31 décembre.

Approbation

Le conseil d'administration de la CSS Holding SA a approuvé les présents comptes consolidés le 27 mars 2024. Ceux-ci sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Différences d'arrondi

Tous les montants indiqués dans les comptes annuels sont arrondis au millier de francs. En conséquence, l'addition de montants arrondis peut, dans certains cas, entraîner un écart par rapport aux totaux arrondis portés au bilan.

Adaptation des chiffres de l'année précédente

Avec l'introduction d'un nouveau système comptable, les plans comptables ont fait l'objet d'un examen critique et d'une révision. Les adaptations apportées (appréciation différente d'un droit de vote) ont une influence partielle sur la présentation des comptes annuels. Pour garantir la comparabilité des comptes annuels, les chiffres de l'année précédente ont été corrigés. Les chiffres de l'année précédente concernés sont marqués d'un astérisque (*). Les adaptations n'ont aucune incidence sur le bénéfice ou le capital propre.

Les positions suivantes ont été modifiées:

- Créances (année précédente, en milliers de CHF: 533 330)
- Engagements (année précédente, en milliers de CHF: 866 834)
- Provisions non actuarielles (année précédente, en milliers de CHF: 269 621)
- Produit des placements de capitaux (année précédente, en milliers de CHF: 239 351)
- Charges liées aux placements de capitaux (année précédente, en milliers de CHF: -637 217)

Conversion de devises

La conversion de devises dans le cadre de la consolidation est supprimée, car le Groupe CSS n'a pas de sociétés dont les comptes sont clôturés dans une devise étrangère. Les positions en devises étrangères dans les comptes individuels sont converties aux cours actuels en fin d'année, et les transactions sont converties à la date de référence. Les réévaluations et les dépréciations sont comptabilisées comme des bénéfices ou des pertes non réalisés via le compte de résultat.

Méthode de consolidation

Toutes les sociétés contrôlées par la CSS Holding SA sont intégrées dans les comptes consolidés du Groupe. On admet qu'un contrôle est exercé dès lors que la CSS Holding SA détient directement et/ou indirectement plus de la moitié des droits de vote dans une société.

Selon la méthode de consolidation intégrale, les actifs et les passifs ainsi que les charges et les produits des sociétés consolidées sont saisis dans leur intégralité. La consolidation du capital est effectuée selon la méthode d'acquisition. Les actifs et le capital étranger de sociétés acquises sont réévalués au moment de l'acquisition selon les principes du Groupe. Les capitaux propres qui en résultent sont compensés par la valeur comptable de la participation de la société holding. La différence restante entre le prix d'achat et le capital propre calculé selon les principes de la présentation des comptes du Groupe (p. ex. goodwill) est compensée par les capitaux propres consolidés.

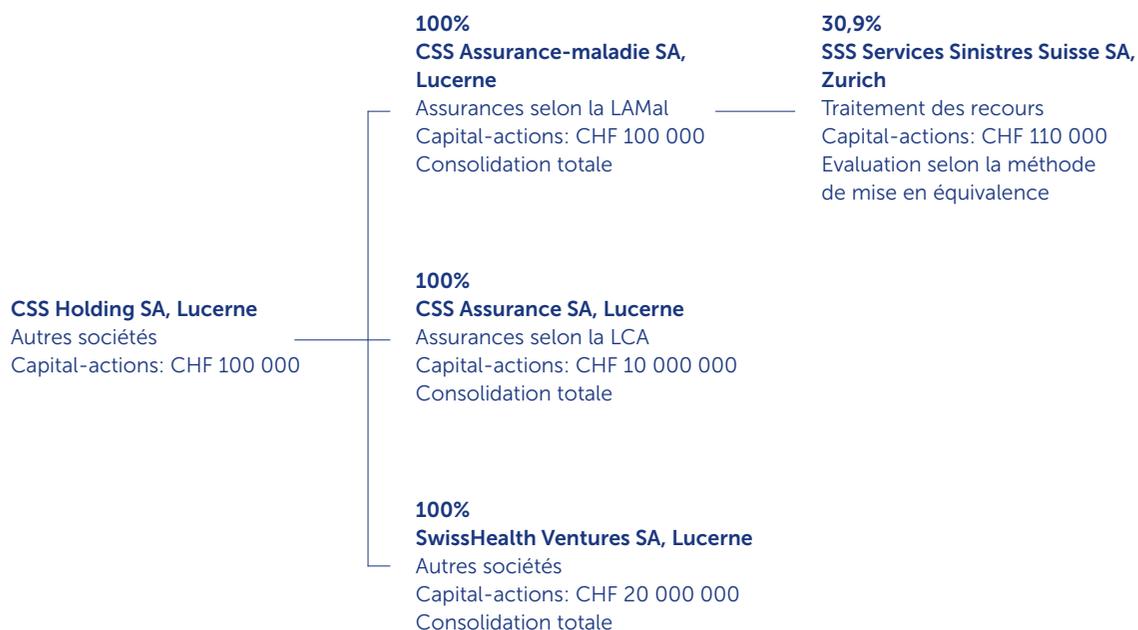
Pour les participations assorties d'un droit de vote compris entre 20% et 50%, le résultat proportionnel et le capital propre proportionnel sont évalués selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont préparés séparément en tant que placements.

Les participations assorties d'un droit de vote de moins de 20% sont inscrites au bilan dans les placements (actions).

Relations internes au Groupe

Toutes les relations d'affaires entre les sociétés consolidées sont absentes du bilan et du compte de résultat.

Périmètre de consolidation et segments



Modification du périmètre de consolidation

Fusions

La CSS Assurance-maladie SA a repris Arcosana SA au 1^{er} janvier 2023 dans le cadre d'une fusion par absorption.

Au 1^{er} janvier 2022, la CSS Assurance SA a repris INTRAS Assurance SA au moyen d'une fusion par absorption. Au même moment, Arcosana SA a repris INTRAS Assurance-maladie SA et Sanagate SA au moyen d'une fusion par absorption.

Explications concernant le compte de résultat consolidé

1. Charges des sinistres et des prestations	2023	2022
Versements pour sinistres et prestations	-7 278 999	-7 231 385
Participations aux coûts reçues	952 417	959 845
Total	-6 326 583	-6 271 540

en milliers
de CHF

2. Participation des personnes assurées aux excédents

Charges pour participation aux excédents	-574	-
Modification des provisions pour participation aux excédents	-2 290	-
Total	-2 864	-

en milliers
de CHF

3. Charges d'exploitation pour propre compte

Charges de personnel	-345 690	-319 449
Locaux administratifs et installations d'exploitation	-18 165	-28 860
Coûts informatiques	-47 443	-40 568
Marketing, publicité et commissions	-67 309	-84 231
Autres charges administratives	-17 167	-23 526
Amortissements	-9 383	-9 294
Total	-505 157	-505 928

en milliers
de CHF

4. Autres produits d'exploitation

Produit des intérêts et bénéfices de change	12 054	18 684
Autres produits	978	1 073
Total	13 033	19 757

en milliers
de CHF

5. Autres charges d'exploitation

Intérêts débiteurs et pertes de change	-3 575	-14 199
Autres charges	-6 299	-135 177
Total	-9 874	-149 376

en milliers
de CHF

Les autres charges d'exploitation comprennent, en plus des dépenses pour les impôts sur le capital, les coûts de développement de nouveaux secteurs d'affaires (exercice précédent: constitution en plus d'une provision pour les remboursements de primes).

6. Résultat extraordinaire	2023	2022
Produits extraordinaires	666	165
Charges extraordinaires	-5	-9
Total	661	157

en milliers
de CHF

Les produits extraordinaires renferment principalement des remboursements de TVA et de loyers (année précédente: remboursements des droits d'émission de l'Administration fédérale des contributions ainsi que des produits réalisés après coup dans le cadre de la vente des Affaires d'entreprises). Les charges extraordinaires correspondent principalement à des dépenses survenues après coup en rapport avec la vente des Affaires d'entreprises.

7. Impôts sur les bénéfices

Impôts courants sur les bénéfices	-22 514	-13 464
Impôts différés sur les bénéfices	-14 721	-8 740
Total	-37 235	-22 204

en milliers
de CHF

8. Résultat des placements de capitaux

Produit des placements de capitaux	Produit courant	Bénéfices réalisés	Bénéfices non réalisés	2023 Total
Terrains et constructions	12 758	–	500	13 258
Titres à revenu fixe	38 351	9 441	6 780	54 572
Actions	11 242	1 695	101 446	114 383
Placements collectifs	38 152	10 959	64 675	113 786
Participations	309	–	–	309
Prêts	77	–	–	77
Instruments financiers dérivés	–	71 846	48 108	119 955
Total	100 890	93 941	221 509	416 339

Charges liées aux placements de capitaux	Charges pour gestion du capital et intérêts	Pertes réalisées	Pertes non réalisées	
Terrains et constructions	–3 818	–	–11 470	–15 287
Titres à revenu fixe	–	–28 343	–73 611	–101 954
Actions	–	–871	–55 596	–56 467
Placements collectifs	–	–3 754	–19 107	–22 861
Participations	–	–	–147	–147
Prêts	–	–	–945	–945
Instruments financiers dérivés	–	–54 130	–300	–54 430
Charges pour gestion du capital	–8 910	–	–	–8 910
Total	–12 728	–87 098	–161 174	–261 000

Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	–7 000
---	---------------

Résultat des placements de capitaux	148 340
--	----------------

	Produit courant	Bénéfices réalisés	Bénéfices non réalisés	2022 Total
	11 718	–	5 199*	16 918*
	31 957	2 285	7 215	41 457
	12 451	1 763	23 778	37 992
	30 816	3 101	9 473	43 389
	402	2 217	139	2 758
	–	–	–	–
	–	71 995	26 040	98 036
	87 344	81 361	71 845*	240 549*

en milliers de CHF

	Charges pour gestion du capital et intérêts	Pertes réalisées	Pertes non réalisées	
	–2 975	–	–7 167*	–10 142*
	–	–27 646	–56 841	–84 487
	–	–5 742	–123 337	–129 080
	–	–46 278	–264 419	–310 697
	–	–	–	–
	–	–	–1 696	–1 696
	–	–86 976	–5 751	–92 727
	–9 587	–	–	–9 587
	–12 561	–166 642	–459 213*	–638 416*

427 000

29 133

en milliers de CHF

Explications concernant le bilan consolidé

9. Placements de capitaux	31.12.2023	31.12.2022
Terrains et constructions	600 818	579 831
Titres à revenu fixe	3 149 784	3 156 881
Actions	588 904	490 134
Placements collectifs	1 641 592	1 619 248
Participations	1 256	1 402
Prêts	6 659	4 000
Instruments financiers dérivés	47 809	17 846
Total	6 036 821	5 869 341

en milliers
de CHF

Sauf indication contraire, les placements de capitaux sont évalués aux valeurs actuelles. Tous les placements cotés en bourse sont évalués selon le dernier cours boursier disponible à la date du bilan. Tous les placements non cotés en bourse sont évalués à une valeur conforme au marché, c'est-à-dire à la valeur actuelle selon le flux de trésorerie à escompter compte tenu d'un taux de capitalisation adapté aux risques, ou par comparaison avec des objets similaires ou encore sur la base d'une autre méthode reconnue. Si la valeur actuelle n'est pas connue ou ne peut pas être déterminée, l'inscription au bilan se fait exceptionnellement à la valeur d'acquisition, après déduction des éventuelles corrections de valeur.

Dans les positions présentant des pertes de valeur persistantes, les corrections de valeur supplémentaires sont apportées. Les réévaluations ou amortissements annuels sont comptabilisés comme des bénéfices ou pertes non réalisés via le compte de résultat (chiffres bruts).

Les **terrains et les constructions** (y c. les immeubles à usage privé) sont évalués à leur valeur vénale. Les calculs de la valeur vénale effectués par un tiers indépendant (évaluation avec la méthode «discounted cash flow», DCF) servent de point de départ. Les immeubles à usage privé et les terrains non construits apparaissent avec les placements. Les immeubles en construction sont également présentés dans les placements et évalués à leur coût d'acquisition pendant la phase de construction. Les intérêts intercalaires ne sont pas inscrits à l'actif.

Les **titres à revenu fixe** sont évalués selon la méthode d'amortissement des coûts.

Les **participations** assorties d'un droit de vote compris entre 20% et 50% sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence (Evaluation Equity). Le résultat proportionnel et le capital propre proportionnel sont repris en tant que valeur comptable de la participation (non consolidée).

Les **prêts** sont inscrits au bilan à la valeur nominale après déduction des corrections de valeur nécessaires.

Les **instruments financiers dérivés** sont évalués aux valeurs du marché. Font partie des dérivés les opérations de change à terme et les futures. Les opérations de change à terme servent à couvrir les risques de change liés aux placements de capitaux. La CSS utilise des futures pour pouvoir contrôler la durée. Comme ces contrats sont compensés chaque jour, ils ne présentent aucune valeur du marché pour le bilan.

Terrains et constructions	31.12.2023	31.12.2022
Terrains non construits	43 236	11 608
		en milliers de CHF
Titres à revenu fixe		
Valeurs du marché	3 034 230	2 895 333
		en milliers de CHF
Securities Lending		
Valeur du marché des titres empruntés	55 617	58 104
Valeur du marché des placements enregistrés en tant que garantie	63 191	65 835
		en milliers de CHF

Les activités de prêt/emprunt de titres (Securities Lending) sont exercées auprès d'UBS Switzerland SA (comme Global Custodian).

Instruments financiers dérivés

	But	Devise	Valeur du marché (actifs)		Valeur du marché (passifs)		Total	
			31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Devises								
Opérations à terme	Garantie	AUD	128	158	-1	-65	127	93
Opérations à terme	Garantie	CAD	456	1 027	-1	-22	455	1 006
Opérations à terme	Garantie	DKK	24	-	-	-10	24	-10
Opérations à terme	Garantie	EUR	10 969	47	-49	-2 716	10 921	-2 670
Opérations à terme	Garantie	GBP	1 580	759	-4	-148	1 576	610
Opérations à terme	Garantie	JPY	517	165	-94	-1 991	423	-1 826
Opérations à terme	Garantie	SEK	-	5	-11	-	-11	5
Opérations à terme	Garantie	USD	34 434	20 923	-140	-286	34 294	20 637
Total			48 108	23 083	-300	-5 237	47 809	17 846
								en milliers de CHF

10. Immobilisations incorporelles	Logiciels informatiques	Total
Valeur comptable nette au 31.12.2021	6 104	6 104
Valeurs d'acquisition au 31.12.2021	17 764	17 764
Entrées	511	511
Sorties	-4 117	-4 117
Valeurs d'acquisition au 31.12.2022	14 158	14 158
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2021	-11 661	-11 661
Amortissements planifiés	-2 832	-2 832
Sorties	4 117	4 117
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2022	-10 375	-10 375
Valeur comptable nette au 31.12.2022	3 783	3 783
Valeurs d'acquisition au 31.12.2022	14 158	14 158
Entrées	386	386
Sorties	-4 554	-4 554
Valeurs d'acquisition au 31.12.2023	9 990	9 990
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2022	-10 375	-10 375
Amortissements planifiés	-1 998	-1 998
Sorties	4 554	4 554
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2023	-7 819	-7 819
Valeur comptable nette au 31.12.2023	2 171	2 171

en milliers
de CHF

Les immobilisations incorporelles portées à l'actif sont évaluées selon leurs coûts d'acquisition ou de fabrication et amorties linéairement à la charge du compte de résultat selon la durée d'utilisation estimée d'un point de vue économique. La durée d'amortissement des logiciels informatiques est de cinq ans.

11. Immobilisations corporelles	Equipements et mobilier	Matériel informatique	Total
Valeur comptable nette au 31.12.2021	3 373	7 784	11 157
Valeurs d'acquisition au 31.12.2021	6 218	23 377	29 595
Entrées	1 566	9 675	11 241
Sorties	-543	-5 587	-6 130
Valeurs d'acquisition au 31.12.2022	7 241	27 465	34 706
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2021	-2 845	-15 594	-18 438
Amortissements planifiés	-970	-5 493	-6 463
Sorties	543	5 587	6 130
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2022	-3 271	-15 500	-18 771
Valeur comptable nette au 31.12.2022	3 970	11 965	15 935
Valeurs d'acquisition au 31.12.2022	7 241	27 465	34 706
Entrées	1 533	9 759	11 292
Sorties	-374	-5 785	-6 158
Valeurs d'acquisition au 31.12.2023	8 401	31 439	39 840
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2022	-3 271	-15 500	-18 771
Amortissements planifiés	-1 097	-6 288	-7 385
Sorties	374	5 785	6 158
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2023	-3 995	-16 003	-19 998
Valeur comptable nette au 31.12.2023	4 406	15 436	19 842

en milliers
de CHF

Les immobilisations corporelles portées à l'actif sont évaluées selon leurs coûts d'acquisition ou de fabrication et amorties linéairement à la charge du compte de résultat selon la durée d'utilisation estimée d'un point de vue économique. La durée d'amortissement est de cinq ans pour le matériel informatique et de huit ans pour les équipements et le mobilier.

12. Provisions actuarielles pour propre compte

	Reports de primes	Provisions pour sinistres et prestations	Provisions de sécurité et pour fluctuations	Provisions de vieillissement	Provisions pour participation aux excédents	Autres provisions	Total	Part des réassureurs
Etat au 31.12.2021	8 000	1 173 080	1 373 092	510 800	–	–	3 064 972	270
Constitution	606	155 920	–	28 370	–	–	184 896	–
Dissolution	–	–	–374 960	–	–	–	–374 960	–
Reclassement des provisions de vieillissement indemnité journalière LAMal	–	–930	–	930	–	–	–	–
Etat au 31.12.2022	8 605	1 328 070	998 132	540 100	–	–	2 874 907	270
Constitution	668	399 810	–	–	2 290	20 000	422 768	–
Dissolution	–	–	–112 000	–1 100	–	–	–113 100	–270
Etat au 31.12.2023	9 273	1 727 880	886 132	539 000	2 290	20 000	3 184 575	–

en milliers de CHF

Les **reports de primes** comprennent les primes délimitées au prorata par année.

Les **provisions pour sinistres et prestations** sont calculées à la date de clôture du bilan selon des procédés actuariels reconnus du point de vue du droit en matière de surveillance et au moyen du taux d'exécution. La part réassureurs concerne les provisions pour sinistres et prestations.

Les **provisions de sécurité et pour fluctuations** sont constituées pour les volatilités des provisions actuarielles. Les provisions pour fluctuations sont utilisées pour couvrir les coûts des prestations élevés et imprévisibles ou pour compenser les découverts inattendus des provisions pour sinistres et prestations ainsi que des provisions de vieillissement. Chaque année, on calcule une valeur cible et un montant maximal par produit. Les deux valeurs correspondent à l'expected shortfall (déficit prévu) des risques sous-jacents avec un niveau de sécurité différent. En ce qui concerne les provisions pour fluctuations, il n'y a pas de directives minimales. Les provisions de sécurité sont constituées pour d'autres risques liés aux opérations d'assurance et utilisées pour couvrir les risques d'entreprise imprévus. Les pourcentages des prestations nettes, qui sont provisionnés par catégorie de risque à titre de valeur maximale, s'élèvent à 9,0% pour les risques opérationnels et liés au marché financier, à 7,0% pour les risques juridiques et stratégiques ainsi qu'à 4,0% pour les risques en matière de personnel, culturels et les autres risques liés à l'activité d'entreprise.

Les **provisions de vieillissement** sont constituées pour pouvoir financer à l'avenir la hausse des coûts d'un portefeuille de personnes assurées vieillissant.

Les **provisions pour participation aux excédents** comprennent le bonus pour absence de prestations pour certains produits d'assurance. Les personnes assurées qui ne sollicitent aucune prestation au cours de la période de référence définie reçoivent un bonus au sens d'une participation aux excédents l'année suivante.

Les **autres provisions actuarielles** comprennent les provisions pour le remboursement de primes selon le plan d'utilisation du 13 juin 2023 concernant les remboursements de provisions pour vieillissement dans l'assurance Standard. Les provisions de vieillissement qui ne sont plus nécessaires sont dissoutes à hauteur de CHF 20 millions. La provision pour les remboursements de primes est constituée dans les mêmes proportions et utilisée pour le versement unique de 2024 aux personnes assurées disposant d'une assurance Standard.

13. Provisions non actuarielles

	Personnel et restructuration	Remboursements de primes	Santé365	Réduction des réserves	Impôts	Autres	Total
Etat au 31.12.2021	36 830*	–	132 649	90 605	20 210	1 150	281 444*
Constitution	21 824*	129 000	–	–	–	5 271	156 095*
Utilisation	–19 899*	–	–27 165	–90 605	–11 690	–	–149 358*
Etat au 31.12.2022	38 755*	129 000	105 484	–	8 520	6 421	288 180*
Constitution	35 272	–	–	–	13 390	100	48 762
Utilisation	–37 299	–	–30 081	–	–	–	–67 380
Etat au 31.12.2023	36 729	129 000	75 403	–	21 910	6 521	269 562

en milliers
de CHF

Si une sortie de fonds est probable, une provision adéquate est constituée pour des engagements juridiques et factuels découlant d'un événement passé.

En 2020, la provision **Santé365** a été constituée dans un but précis dans le cadre de l'affectation des bénéfices décidée par l'assemblée générale. Elle est le point de départ des deux initiatives de fidélisation de la clientèle «active365» (programme de bonus) et «enjoy365» (plateforme de vente).

Les **autres provisions non actuarielles** contiennent des provisions pour risques de procès, un litige en cours et un prélèvement supplémentaire dans le cadre des biens immobiliers.

14. Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Total

Etat au 31.12.2021	1 251 300
Dissolution	–427 000
Etat au 31.12.2022	824 300
Constitution	7 000
Etat au 31.12.2023	831 300

en milliers
de CHF

La provision pour risques liés aux placements de capitaux couvre les risques du marché. Le montant théorique dépend du concept de la «value at risk» (VaR) avec un niveau de certitude de 99,9% (année précédente: 99,9%).

15. Comptes de régularisation actifs

	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts courus placements en capitaux	17 280	14 539
Compensation des risques	41 598	149 931
Autres	10 225	18 975
Total	69 104	183 446

en milliers
de CHF

Les comptes de régularisation actifs sont indiqués à leurs valeurs nominales.

16. Créances

Preneurs d'assurance	314 876	303 827*
Organisations d'assurance	5 726	5 328*
Fournisseurs de prestations	106 490	139 781*
Agents et intermédiaires	10 625	11 375
Instances étatiques	62 807	60 052
Autres	12 522	12 980*
Total	513 046	533 342*

en milliers
de CHF

Les créances sont comptabilisées à leurs valeurs nominales compte tenu des corrections de valeurs nécessaires d'un point de vue économique. Les créances contiennent des corrections de valeur à hauteur de (en milliers de CHF) 31 211 (année précédente, en milliers de CHF: 28 295).

17. Comptes de régularisation passifs

Compensation des risques	–	251 109
Autres	27 475	35 380
Total	27 475	286 490

en milliers
de CHF

Les comptes de régularisation passifs sont indiqués à leurs valeurs nominales.

18. Engagements

Preneurs d'assurance	868 187	798 504
Organisations d'assurance	9	6*
Fournisseurs de prestations	175 084	4 006
Agents et intermédiaires	5 362	5 518
Organisations et personnes proches	4 854	4 852
Instances étatiques	29 066	11 169*
Autres	17 664	13 892*
Hypothèque	10 260	10 340
Total	1 110 486	848 287*

en milliers
de CHF

Les engagements sont comptabilisés à leurs valeurs nominales.

Engagements issus des institutions de prévoyance

Utilité économique/engagements économiques et charges de prévoyance

	Excédent de couverture (+) ou découvert (-) selon institution de prévoyance		Part économique de l'employeur		Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Fondation de prévoyance pour le personnel de la CSS Assurance	40 156	141 567	-	-	-27 381	-25 292
Fondation de prévoyance pour les cadres de la CSS	2 333	7 285	-	-	-3 521	-3 004
Total	42 489	148 852	-	-	-30 902	-28 296

en milliers
de CHF

Les derniers comptes annuels disponibles (31.12.2022 et 31.12.2021) des institutions de prévoyance constituent la base de calcul de l'excédent de couverture et du découvert.

Principales transactions avec des organisations et personnes proches

	2023	2022
CSS Association		
Rémunération de la CSS Holding SA	-490	-558
		en milliers de CHF
Fondation pour l'encouragement de mesures sociales dans l'assurance-maladie et accidents et pour les cas de rigueur		
Prêt à la CSS Assurance SA	-4 181	-3 527
Intérêts facturés (2023: 6,44%, 2022: 2,00%)	-253	-68
Don de la CSS Assurance SA	-500	-500
		en milliers de CHF
Fondation de prévoyance pour le personnel de la CSS Assurance		
Solde du compte courant au 31.12 avec la CSS Assurance-maladie SA	-184	-767
Intérêts facturés (2023: 1,50%, 2022: 0,25%)	-14	-2
Honoraires facturés pour prestations (CSS Assurance-maladie SA)	270	270
		en milliers de CHF
Fondation de prévoyance pour les cadres de la CSS		
Honoraires facturés pour prestations (CSS Assurance-maladie SA)	35	35
		en milliers de CHF

+ en faveur du Groupe CSS
- à la charge du Groupe CSS

Autres informations

Honoraires de l'organe de révision	2023	2022
Prestations de révision	515	489
Autres prestations	130	69
Total	645	558

en milliers
de CHF

Actifs mis en gage ou cédés pour garantir des propres engagements et actifs soumis à une réserve de propriété

En lien avec des garanties bancaires	1 177	887
En lien avec des comptes d'épargne garantie de loyer	9	9
Total	1 185	896

en milliers
de CHF

Autres engagements financiers à ne pas inscrire au bilan

Engagements issus de contrats de location de longue durée ayant une durée résiduelle de plus de douze mois	26 393	10 593
--	--------	--------

en milliers
de CHF

Engagements éventuels

Groupe TVA

Les sociétés du Groupe CSS et la CSS Association font partie d'un groupe TVA et répondent ainsi de manière solidaire des dettes TVA envers l'Administration fédérale des contributions à Berne.

Obligation de financement Well Gesundheit AG

La CSS Holding SA détient une participation de 18,62% dans Well Gesundheit AG.

Dans le contrat de fidélisation des actionnaires et de coopération du 31 mai 2022, les parties s'engagent à mettre à disposition au maximum CHF 14,5 millions au prorata de leurs participations dans Well Gesundheit AG, jusqu'à ce que le seuil de rentabilité soit atteint selon le business plan. La part de la CSS Holding SA se monte à CHF 2,7 millions. En 2023, le montant de CHF 0,7 million a été versé à Well Gesundheit AG sous la forme d'un prêt d'actionnaire. Au 31 décembre 2023, il existe une obligation ouverte de financement à hauteur de CHF 0,6 million.

Décision du 15 juillet 2022 de la FINMA concernant l'allocation des frais administratifs

Dans son évaluation, la FINMA a estimé que les frais administratifs des années 2013 à 2019 avaient été attribués unilatéralement à l'assurance complémentaire. Dans une décision, la

FINMA oblige la CSS Assurance SA à rembourser CHF 129 millions de primes d'assurance complémentaire aux personnes assurées. La décision de la FINMA n'est pas devenue exécutoire et a été contestée par la CSS Assurance SA devant le Tribunal administratif fédéral. Ce dernier n'a pas encore statué. Pour les années 2013 à 2019, des provisions ont été constituées à hauteur de CHF 129 millions. Pour les années 2020 à 2023, aucune provision n'est constituée, car cette période n'est pas concernée par la décision de la FINMA.

Engagements de capitaux en suspens

Dans le cadre des investissements dans des placements collectifs de capitaux (fonds de placements en infrastructures), il existe au 31 décembre 2023 des engagements de capitaux ouverts pour un montant de CHF 49,5 millions (exercice précédent: CHF 65,2 millions).

Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Jusqu'à la date d'approbation des comptes annuels (27 mars 2024), aucun événement important n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Groupe CSS

Lucerne

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Groupe CSS et ses filiales (le groupe), comprenant, le compte de résultat consolidé, le bilan consolidé, le flux de trésorerie consolidé et l'état des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 4 - 24) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points

Les comptes consolidés de Groupe CSS pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport du 23 mars 2023, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes consolidés.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
Telefon: +41 58 792 44 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

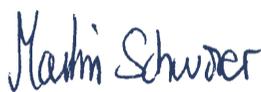


Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Martin Schwörer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Angela Marti
Experte-révisseuse agréée

Zürich, le 27 mars 2024

